

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la
Simplification administrative du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

1 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Olivier Destrebecq à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée « Dossier du crowdfunding».....	3
1.2	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Mise en place de la future Agence de la dette»	4
1.3	Question de M. Bruno Lefebvre à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Accord avec les représentants des membres du personnel des services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	5
1.4	Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,, intitulée «Inclusion des handicapés dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	7

Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 16 h 05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

(*M. Bruno Lefebvre, vice-président, prend la présidence*)

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Olivier Destrebecq à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée « Dossier du crowdfunding »

M. Olivier Destrebecq (MR). – Monsieur le Ministre, lors de ma dernière interpellation, vous m’annonciez que vous deviez rencontrer, début 2016, les initiateurs du projet de collaboration entre la province de Liège et la plateforme Crowd’In. Je crois savoir que c’est désormais chose faite. Pourriez-vous dès lors nous donner de plus amples informations quant à cette initiative?

Le 7 janvier, devait se tenir une réunion entre plusieurs administrations et des représentants de divers cabinets, afin d’examiner les dispositions à prendre pour épauler le financement participatif non spéculatif dans les domaines de compétences de la Fédération. Des pistes ont-elles pu être dégagées? Qu’en est-il de la collaboration avec les autres échelons de pouvoir? Quel est l’agenda des prochains mois en matière de *crowdfunding*?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Lors de la précédente réunion de la commission du Budget, pour répondre à une question de M. Destrebecq sur ce qui était en cours à Liège, nous avons examiné les initiatives à prendre pour encourager le financement participatif dans le cadre de projets relevant des domaines de compétences de notre Communauté. Ma rencontre avec les autorités de la province, M. Mottard et les responsables de Crowd’in a eu lieu à Liège, il y a quelques jours, dans le cadre du partenariat mis sur pied en vue de financer des projets culturels.

Je voudrais tout d’abord souligner que l’exemple du partenariat mis en place entre la Province de Liège et la plateforme Crowd’in démontre bien que, dans les domaines de compétences de la FWB, la culture est assurément un secteur pour lequel le financement participatif présente un réel intérêt. Concrètement, un premier projet vient d’être validé. Il devrait permettre d’accompagner la sortie du premier album du groupe musical belge Dalton Télégramme,

l’objectif étant de récolter 4 000 euros, sous la forme de dons, pour la production d’un «teaser». D’une manière générale, un tel partenariat permet à la Province de Liège d’encourager des projets culturels, dans le cadre d’un cofinancement assuré pour 20 % sous la forme d’un subside et pour 80 % sous la forme d’un financement par appel public de fonds, à savoir le *crowdfunding*. À noter que l’octroi du subside de la Province de Liège est conditionné par la réussite de l’appel public de fonds, le subside n’étant finalement octroyé que si la barre des 80 % de financement est atteinte. C’est un élément intéressant pour éviter de subventionner des projets farfelus.

Le partenariat entre la Province de Liège et Crowd’in s’inscrit dans le respect des règles de concurrence. C’est pourquoi la Province n’a aucun lien juridique avec la plateforme de *crowdfunding*, mais bien avec le bénéficiaire du subside ou du financement. Le partenariat de la Province de Liège avec Crowd’in n’est donc pas exclusif; il n’empêche en rien la collaboration avec d’autres partenaires pouvant apporter des conseils en matière de financement participatif. On peut ainsi multiplier les partenaires dans une opération qui serait plus large.

La sélection d’un projet pouvant être encouragé par la Province de Liège se fonde exclusivement sur des critères inhérents à ce projet, sur les mérites propres du projet. Cette sélection ne se base pas sur des critères financiers, avec un bémol toutefois: afin d’éviter de s’engager dans des projets qui pourraient s’avérer difficilement finançables, la Province s’assure au préalable auprès de Crowd’in ou d’une autre plateforme de la nature «*crowdfundable*» des projets qui lui sont soumis. À relever aussi que les fonds récoltés dans le cadre de l’appel public ne sont pas versés à la plateforme, mais sur un compte rubriqué. En contrepartie du service rendu, Crowd’in – ou une autre plateforme – reçoit une rémunération. Dans le cas de Crowd’in, celle-ci n’est due qu’en cas de succès de l’appel public de fonds. Elle est réglée par le bénéficiaire du projet et non par la Province de Liège.

En conclusion, l’exemple du partenariat développé entre la Province de Liège et Crowd’in éclaire les pistes d’une intervention possible de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de projets culturels soutenus par le *crowdfunding*. Il balise les principes qui devraient être respectés comme la conformité aux règles de concurrence dans le choix d’une plateforme de financement participatif. Cela implique l’absence de lien juridique entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et cette plateforme; le seul lien juridique qui peut exister est celui entre la Fédération et le porteur d’un projet. La sélection des projets subsidiés et/ou finançables devrait se faire sur la base des mérites propres à ceux-ci et pour autant qu’ils soient jugés finançables par participation par une plateforme reconnue.

Le recours à un compte rubriqué pour le versement des contributions financières est recommandé dans la mesure où le financement participatif n'est, dans la plupart des cas, pas soumis aux règles prudentielles s'appliquant en cas d'appel public à l'épargne. Finalement, la rémunération des services de la plateforme agissant comme interface devrait, idéalement, être conditionnée par le succès de l'appel public au financement.

Vous m'interrogez également sur les conclusions de la réunion qui a eu lieu à mon cabinet le 7 janvier dernier entre des représentants de l'administration et de divers cabinets afin d'examiner les dispositions pouvant être prises pour épauler le financement participatif dans les domaines de compétences de la Fédération. Vous demandez des précisions sur la collaboration avec les autres échelons de pouvoir et sur l'agenda des prochains mois.

Cette réunion a souligné le fait que, pour accompagner et soutenir la dynamique du financement participatif, la question de l'information est primordiale. L'information des contributeurs potentiels et des porteurs de projet constitue, en effet, un enjeu important. Concrètement, les sites internet des différents services concernés de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient comprendre une information sur le financement participatif à l'adresse des investisseurs et des porteurs de projet. La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait également diffuser cette information sous la forme de brochures. La Région wallonne a déjà édité un fascicule, duquel nous pouvons nous inspirer.

Une réunion était prévue demain avec mon collègue de la Région wallonne, Christophe Lacroix, pour envisager la possibilité d'utiliser ces brochures, mais comme je remplacerai le ministre Marcourt, en mission de représentation, je dois le reporter de quelques jours. Dans les prochains mois, cette collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ainsi que la diffusion d'informations sur le financement participatif via les sites internet des services de l'administration seront prioritaires. Je ne doute pas que nous aboutirons à un accord de collaboration avec M. Lacroix.

Il est également ressorti de la réunion que la culture et le sport sont les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lesquelles le financement participatif pourrait être particulièrement encouragé. Comme je l'ai dit, le partenariat entre la Province de Liège et Crowd'in peut servir de référence à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour encourager des projets culturels.

Toujours dans le domaine culturel, je voudrais insister sur le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas en reste en ce qui concerne le recours au financement participatif. Ainsi, le Musée royal de Mariemont a eu recours avec suc-

cès à ce financement pour son exposition *De Stargate aux Comics*, qui a ainsi pu être enrichie de costumes et de pièces originales du film *Stargate* et de la série *Stargate SG-1*.

S'agissant toujours de la culture, je voudrais aussi vous faire part d'un entretien qui s'est déroulé au sein de mon cabinet avec des responsables du fonds St'Art. Ceux-ci ont insisté sur le fait qu'actuellement, l'objet social du fonds limitait ses interventions à des projets de financement participatif. St'Art ne peut, en effet, intervenir que pour financer des personnes morales, et non des projets ou des personnes physiques.

Dès lors, une modification de l'objet social de St'Art pourrait être nécessaire s'il était question de lui permettre de jouer réellement un rôle dans le domaine du financement participatif. En outre, si St'Art devait jouer un tel rôle, ce serait de toute façon aux côtés des investisseurs potentiels et non à la place de ces derniers.

J'irai prochainement visiter le Musée royal de Mariemont. Leur mode de financement sera à l'ordre du jour. Ces visites sont publiques et donc ouvertes aux parlementaires de la majorité et de l'opposition. Vous pouvez m'y accompagner si vous le souhaitez.

Nous voulons concrétiser cette résolution déposée à l'initiative du groupe MR et votée à l'unanimité de ce Parlement.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Pour être complet, je rappelle que deux propositions ont été déposées. Une proposition émanait du groupe PS et l'autre, du groupe MR. Ces auditions étaient nécessaires. À la suite de ces auditions, nous avons compris l'intérêt de ce mécanisme. Vous avez répondu à notre demande, Monsieur le Ministre. Vous vous êtes rendu sur le terrain. Vous avez rencontré et échangé.

Je constate dans vos propos que ce dossier est de plus en plus clair. Certaines matières sont plus adaptées, comme la culture et les sports. C'est en nous référant à des mécanismes qui ont déjà fait leurs preuves, comme à Liège et à Mariemont, que nous pourrions mettre en place des éléments concrets et porteurs. Nous devons faire preuve de créativité si nous voulons développer, étendre et consolider certains outils.

Nous serons à vos côtés. Mariemont, c'est un peu notre jardin. Nous vous y accueillerons et nous y discuterons. Nous vous remercions pour ce bilan complet et détaillé. J'espère que les acteurs et les structures de la Communauté pourront tirer profit de ces initiatives, quelle que soit leur origine.

(M. Olivier Destrebecq, président, reprend la présidence)

1.2 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Bud-

get, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Mise en place de la future Agence de la dette»

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, en réponse à ma question du 5 octobre dernier, vous annonciez que les moyens nécessaires à la création de l'Agence de la dette avaient été dégagés, notamment pour le personnel. Vous aviez également évoqué le début de la phase de préparation, au cours de laquelle étaient prévues l'analyse du dispositif de gestion actuel de la dette et la rédaction d'une note d'orientation.

Lors de l'examen du budget, vous avez annoncé le dépôt d'un projet de décret au début de l'année 2016. Le texte a-t-il été soumis au gouvernement? Quelles en sont les grandes lignes? Pourquoi ce retard alors que l'Agence devait être créée fin 2015? Quelles sont les raisons de ce report? Quand l'Agence verra-t-elle le jour? Des contacts avec la Région et le ministre Lacroix ont-ils déjà été pris afin de mettre en place les synergies? J'ai déjà cru comprendre que je devrais attendre 2017, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – À la fin de l'année 2015, l'administration m'a transmis une note d'orientation concernant la création de l'Agence de la dette, création qui figure d'ailleurs dans le projet de contrat d'administration, en cours de finalisation, de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Député, vous savez comme moi que ce n'est pas une tâche facile.

Cette note est en cours d'analyse au sein de mon cabinet. Elle présente une analyse comparative des différentes structures de gestion de la dette dans les entités du modèle fédéral belge et un éclairage des différents points pour lesquels des décisions s'imposent, notamment les missions de cette agence, son intégration au sein de la Direction générale du Budget et des Finances et les échelles de traitement, ses procédures de fonctionnement administratif, son organigramme, la répartition de ses responsabilités internes et externes, ses obligations de *reporting*, l'estimation de son budget de fonctionnement annuel et la confirmation de l'appui matériel de l'ETNIC. Vu la multiplicité des points devant être traités, cette note n'a pu être finalisée que fin 2015.

Une réponse de militaire consiste à dire que l'Agence de la dette sera mise en place dès que possible. Comme Mme De Block, «je fais mon possible».

Lorsque l'administration aura finalisé son rapport et à l'instar de ce qu'a fait la Région de Bruxelles-Capitale, une note sera soumise au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lui demandant d'avaliser la création de l'Agence de la

dette et de me charger d'exécuter cette décision. Dans la foulée, nos partenaires financiers seront informés de la création de l'Agence et les recrutements éventuels pourront avoir lieu.

M. Philippe Knaepen (MR). – Monsieur le Ministre, si je comprends bien, nous n'en sommes nulle part! Je constate que votre cabinet a reçu une note d'orientation et qu'il reste encore beaucoup à faire! Je n'ai pas su tout noter, tant les points qui doivent encore être examinés au sein de votre cabinet sont nombreux.

Vous dites: «Je fais mon possible». Je serais tenté de dire que vous faites «votre tout petit possible». Votre «dès que possible» signifie-t-il que nous devons attendre 2018?. Si vous avez un esprit militaire, vous devez établir un rétroplanning et donc fixer une date de fin de projet. Si vous souhaitez que cette agence voie le jour fin 2016, vous devez vous doter des moyens nécessaires. Cela ne semble pas prioritaire pour vous.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Mais si. Je n'ai rien dit.

M. Philippe Knaepen (MR). – Dans un mois ou six semaines tout au plus, je vous demanderai votre rétroplanning afin de savoir quand l'agence sera créée.

1.3 Question de M. Bruno Lefebvre à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Accord avec les représentants des membres du personnel des services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Bruno Lefebvre (PS). – Parmi les différents points d'attention relatifs à l'amélioration constante des services publics et au contrat d'administration, figure évidemment le dialogue social apaisé qui doit mener à l'élaboration de conventions sectorielles équilibrées. À la suite de l'accord sectoriel conclu le vendredi 22 janvier dernier, je me permets de vous demander de nous en présenter les grandes lignes, les acquis et les difficultés surmontées ou restant à aplanir, le cas échéant.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dès lors faire le point sur les différentes priorités que nous partageons, que ce soit pour la carrière des agents, en particulier les niveaux 2 et 3, les aspects budgétaires y relatifs, les procédures de sélection, les évolutions de la formation, les conditions d'engagement de personnes porteuses de handicap, le bien-être au travail et la simplification administrative?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Les finances, le budget, la dette sont des

sujets qui passionnent tout le monde. Dans le cas qui nous occupe, un accord sectoriel a été conclu, ce qui n'est pas courant dans la Belgique aujourd'hui, et une concertation sociale a abouti... mais tout le monde s'en fiche. (*Sourires*) Mon grand-père, qui a vécu jusqu'à 95 ans, recommandait toujours de se réjouir même de ce qui allait bien...

L'accord a été approuvé par le syndicat libéral et par le syndicat chrétien; le syndicat socialiste s'est montré plus réservé, tout en admettant que l'atmosphère de la négociation était bonne, mais que celle-ci n'allait pas assez loin. Comme le disait Voltaire, «Mon Dieu, gardez-moi de mes amis. Quant à mes ennemis, je m'en charge!».

Cela dit, j'ai mis un point d'honneur à présider – et je continue à le faire – le comité de secteur 17 qui réunit les représentants des organisations syndicales représentatives du département et des organismes d'intérêt public dépendant de ce département. Au cours de ces réunions, c'est-à-dire pendant plus d'un an, on a discuté de la possibilité de conclure, dans le climat et la situation budgétaire difficiles que nous connaissons, un accord sectoriel. Il était d'abord prévu pour 2015 et 2016, mais nous l'avons finalement conclu pour 2016-2017, ce qui me paraissait correspondre davantage à ce qui se trouvait sur le tapis.

L'accord comprend une série d'éléments relatifs à la correction de points constatés depuis très longtemps, mais qui n'avaient jamais trouvé ni intérêt ni aboutissement.

Je précise que les organisations syndicales étaient étonnées qu'un ministre préside lui-même la réunion. Pour ma part, un peu mitterrandien sur les bords, je considère que l'autorité publique décide, en l'occurrence le gouvernement, et que l'administration exécute. Les organisations syndicales sont consultées. Si un accord est possible, tant mieux; dans la négative, tant pis.

Le 22 janvier 2016, nous avons effectivement signé cet accord sectoriel, qui avait pour objet de fixer le cadre des améliorations à apporter à l'environnement et aux conditions de travail des membres du personnel des services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette programmation est prévue pour les années 2016 et 2017, mais l'accord comprend également des mesures dont la mise en œuvre s'étendra au-delà de cette échéance, pendant la durée de la législature.

Les avancées prévues par l'accord seront pour la plupart à définir dans des groupes de travail qui ont déjà fonctionné durant les négociations et qui regroupent des représentants des organisations syndicales et les techniciens des administrations. Il serait donc prématuré d'en parler aujourd'hui.

Je demanderai que l'on joigne aux travaux de notre commission le texte complet de la conven-

tion. J'estime en effet que les parlementaires ont le droit, si ce n'est le devoir, de prendre connaissance des rapports et textes échangés entre les agents de notre ministère et l'autorité.

Je tiens aussi à préciser que, contrairement à ce qui se passe habituellement, ce texte est précédé d'un préambule qui réaffirme l'attachement de l'autorité aux services publics en général ainsi qu'au rôle des fonctionnaires et des agents des ministères qui sont les mieux à même d'accomplir les tâches de service public. Nous croyons que c'était important de le faire dans un monde qui évolue dangereusement vers une privatisation excessive d'une série de missions, pourtant fondamentales, qui sont très peu compatibles avec les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette déclaration de principes est un élément nouveau dans les relations avec les organisations syndicales. Certains considéraient que cette déclaration de principes n'avait pas lieu d'être; d'autres au contraire y tenaient beaucoup. Pour ma part, je trouvais important de recadrer le dialogue, comme le prévoit du reste la déclaration de politique communautaire.

Il s'agit d'un texte prudent, dans le cadre budgétaire actuel. Ce document, dont vous aurez tout le loisir de prendre connaissance, contient plusieurs points d'attention à souligner.

Premièrement, la facilitation et l'amélioration des procédures de recrutement et des procédures donnant droit à l'accès à la fonction publique en Communauté française. Ce point est d'ailleurs la conséquence concrète des visites sur le terrain.

Deuxièmement, la préoccupation relative à l'organigramme et au cadre pour répondre aux besoins des services dans le prolongement du projet de contrat d'administration et du projet de plan stratégique. Vous vous souviendrez que j'avais utilisé l'image d'un organigramme ressemblant à un personnage doté d'une grosse tête et d'un tout petit corps, pour illustrer la nécessité de recentrer les choses sur l'opérationnel.

Troisièmement, la définition d'une politique de carrière innovante tenant mieux compte des profils de métiers et de l'expérience des gens de terrain. Il s'agit d'éviter de se retrouver dans certains secteurs avec une seule personne en place, pour laquelle aucun successeur n'est prévu.

Quatrièmement, les procédures de mobilité. Combien de fois n'avons-nous pas évoqué le fait que des personnes sont parfois bloquées à un endroit précis? Des mobilités doivent être trouvées, y compris entre niveaux de pouvoir.

Cinquièmement, le principe de statutarisation, notamment pour des agents qui sont contractuels depuis des années, souvent au niveau le plus bas de la hiérarchie.

Sixièmement, tous les aspects liés à la forma-

tion. Nous avons discuté de l'école d'administration publique, mais nous appelons aussi de nos vœux la mise en place de collaborations avec, par exemple, l'Union des villes et des communes, qui organise aussi des formations. Pareilles collaborations permettraient d'éviter des doublons. Sont également visés ici la focalisation sur les formations métier, la réduction de la fracture numérique et le recours aux formateurs internes, en utilisant le potentiel présent en interne au lieu de faire appel à des consultants externes.

Septièmement, l'adéquation des congés pour permettre, notamment, de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Huitièmement, l'agencement optimal des espaces de travail. Ce point est lié à tout ce qui touche aux infrastructures, à la gestion menée par la *task force* sur les infrastructures, à l'aménagement des locaux, au télétravail, qui contribue à désengorger le réseau routier dans les grandes villes comme Bruxelles.

Enfin, la situation des membres du personnel porteurs d'un handicap. Il est inacceptable que les quotas relatifs à l'engagement de personnes handicapées ne soient pas respectés. J'ai moi-même consacré mon travail de fin d'études au Fonds national de reclassement social des handicapés et je suis toujours attentif à cette question.

Quant à la politique de bien-être au travail, il est clair que de nombreux chantiers sont lancés. Plusieurs groupes de travail s'y attachent et le même principe est appliqué, tant pour le suivi de l'accord sectoriel que pour le budget, avec le comité de monitoring. Nous procédons à un suivi mois par mois de l'exécution des textes adoptés afin de nous assurer que ces projets sont exécutés normalement, sans aucun retard ni enlèvement.

Le projet comprend, je le répète, le volet budgétaire, avec le plan d'infrastructure et la *task force*, le volet personnel, qui fait l'objet d'une discussion et d'un suivi mensuel avec le comité de secteur 17, et, enfin, la mise en place du contrat d'administration.

Dorénavant, par exemple, je rencontrerai pratiquement deux fois par mois le secrétaire général du département et je participerai régulièrement aux réunions du comité de direction et du conseil de direction, de manière à ce que tous les dossiers avancent en même temps.

Enfin, par rapport au Parlement, il est évident que la transparence est la règle d'or pour ce qui relève des réponses aux questions et de la transmission des informations.

(Le ministre transmet le projet de convention sectorielle 2015-2016-2017)

M. Bruno Lefebvre (PS). – Il est important de rendre de l'importance aux services publics. Je me réjouis des engagements pris par le ministre en matière de formation, de revalorisation, de recru-

tement de personnes handicapées et de son implication personnelle dans la démarche. Monsieur le Ministre, je vous félicite pour cet accord.

1.4 Question de M. Georges-Louis Bouchez à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,, intitulée «Inclusion des handicapés dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait compter, dans son personnel, 147 personnes handicapées, alors qu'il n'y en a que 53. Les objectifs fixés par le gouvernement ne sont pas atteints. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), il était question d'atteindre un taux de 2,5 % de travailleurs handicapés, que ce soit dans le ministère ou dans les OIP qui en dépendent.

Pourriez-vous nous faire le point de la situation et nous expliquer ce qui coince à l'heure actuelle? Y a-t-il des difficultés d'organisation ou de recrutement? S'agit-il tout simplement d'un manque de suivi de l'objectif? Comptez-vous prendre les initiatives nécessaires pour remédier à la situation d'ici la fin de la législature?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Cette question doit être régulièrement posée car elle permet de suivre l'exécution de l'engagement de la Déclaration de politique communautaire qui vient d'être confirmé dans l'accord sectoriel.

Il est vrai que la découverte du chiffre de 53 sur 147 n'a rien de réjouissant. Cherchant à clarifier cette donnée, nous avons constaté une tendance à mettre dans la même rangée le recrutement des personnes valides et moins valides, ou, pour le dire plus clairement, l'absence de recrutement spécifique. Ainsi, il est courant de voir avancer les difficultés qu'impliqueraient l'arrivée d'une personne moins valide, telles que l'aménagement des locaux, l'encadrement spécifique. Or, nous savons que les personnes souffrant d'un handicap, physique ou mental, s'intègrent très bien dans les équipes.

En clair, nous avons photographié la situation et il est apparu qu'il ne s'agissait pas d'une préoccupation majeure.

Nous avons donc réorienté les projecteurs, avec la ferme volonté de respecter à terme l'obligation légale en la matière. Je travaille en ce sens avec Isabelle Simonis, qui partage également cette préoccupation. Nous avons dû faire en sorte que dès aujourd'hui, 1^{er} février, un conseiller en fonction publique inclusive entre en fonction pour établir un plan d'action visant à analyser les

chiffres, à établir des propositions concrètes que l'on inclura, budget compris, dans les prochaines échéances budgétaires et administratives.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – J'entends bien qu'un conseiller a été engagé, mais j'ai l'impression que vous avez déjà ciblé les éléments qui posent problème. Au-delà du plan, le premier rôle de ce conseiller sera d'exercer un suivi sur les différentes administrations, d'accompagner celles-ci dans toutes les étapes de la procédure de recrutement et de les rassurer sur les éléments à mettre en œuvre, peut-être moins lourds qu'on ne l'imagine. En l'occurrence, un spécialiste, par exemple, pourra certainement ap-

porter des apaisements. J'imagine que vous comptez atteindre le pourcentage visé d'ici la fin de la législature. Il importe que nous donnions l'exemple aux autres employeurs. Il est effectivement très difficile, comme dans d'autres politiques d'ailleurs, de mener des campagnes de promotion destinées à des employeurs privés si nous-mêmes ne respectons pas ces aspects, qui font également partie d'un indispensable vivre ensemble.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 45.*